

*Pour pouvoir additionner et multiplier il ne faut pas devenir mathématicien, pour apprendre à écrire il ne faut pas devenir écrivain et pour dessiner il ne faut pas devenir artiste plasticien.
Mais pour chanter et taper un rythme
correctement il faut absolument être musicien... ?
Pas vraiment.*

Pour une valorisation de l'éducation musicale à l'école et une formation musicale des futurs instituteurs

Par Nedjelka Candina
Maitre assistante en éducation musicale et psychopédagogie
Catégorie pédagogie Haute Ecole Francisco Ferrer
Bruxelles, 2017

Le Conseil de la musique organise au mois de mars 2010 une rencontre de professeurs d'éducation musicale des Hautes Ecoles en Communauté française de Belgique. Le sujet étant la pédagogie musicale dans le cadre de la formation musicale des futurs instituteurs maternelles et primaires. La rencontre est riche en enseignements.

Force est de signaler que l'un de constats les plus frappants est en somme la dévalorisation de l'éducation musicale, tant dans l'enseignement secondaire que dans le fondamental.

Cette dévalorisation nous la remarquons d'une part de par le niveau (bas) de la formation et de la culture musicale des étudiants sortant de l'enseignement secondaire et d'une autre part de par les obstacles rencontrés lors des stages pratiques des étudiants. Ces derniers doivent surmonter leurs propres conflits (*je suis et je serai toujours incapable de faire de la musique...*) et les difficultés horaires et d'organisation, notamment en primaire, car la place de l'éducation musicale est décidément moins *essentielle* que celle de matières plus classiques telles que les mathématiques, les sciences, le français...

Où les enfants peuvent-ils apprendre la musique dans notre pays ?

1. A l'école fondamentale et secondaire. L'enseignement de la musique se trouve dans les textes officiels, dans le cadre du décret « Missions » et donc dans le Socle de Compétences de l'enseignement obligatoire de la Communauté Française.

Selon l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » dans son étude nommée « Eurydice », la moyenne d'heures dédiées à l'enseignement artistique à l'école en Belgique (danse, musique et arts visuels confondus) correspond à 30 heures par an dans un cadre dit de « temps flexible » c'est-à-dire que les établissements peuvent répartir les heures minimales conseillées comme ils le souhaitent entre les différentes matières.

Petit parcours musical à l'école.

Entre 2 ans et demi et 6 ans la musique fait partie intégrante de la vie scolaire. En maternelle on fait de la musique en fonction de moments appelés « rituels ». Le quotidien de la vie à l'école est tant bien que mal accompagné en permanence par des comptines, des chants qui invitent les enfants à se calmer, à manger, à attendre les parents, à aller faire la sieste, à se déplacer, etc. D'autre part l'éducation musicale est un travail de tous les jours, on éduque les enfants par la répétition de chansons, par l'écoute permanente de mélodies, de musiques diverses, par la pratique des rythmes simples et à la mesure de l'enfant. A l'école maternelle on a conscience de la valeur de la musique en tant que vecteur de langage, de concentration, de coopération, de sociabilité, d'abstraction, de logique... Il n'y a pas de frontières : musique et éducation forment un tout assez solide et présent. Certes, on pourrait aller plus loin, mais les instituteurs ont-ils le temps de se former musicalement en profondeur?

Voilà qu'arrive la première année à l'école primaire. La vie scolaire entre les 6 et les 12 ans. Les enfants sont conduits avec une impatience presque frénétique vers le monde de la performance, les résultats scolaires étant maintenant pour « du vrai ». La rigolade est finie et on arrête de chanter car on n'a plus le temps, « les instituteurs n'étant pas formés pour cela » (ceci est discutable). La musique est difficile, plutôt une affaire de spécialistes et de toutes façons c'est compliqué à évaluer, cela n'apporte rien de concret et il faut obtenir de bons résultats dans les matières classiques : les mathématiques, le français, les sciences... C'est bien là que les préoccupations des parents sont centrées. Sinon, de temps en temps il y a des associations externes qui débarquent à l'école l'espace d'un mois, une semaine, une année...les projets qui restent et qui accompagnent toute la scolarité primaire d'un enfant sont exceptionnels. Peu nombreuses sont les écoles qui comptent avec un professeur de musique stable et en contact permanent avec le projet pédagogique de l'établissement.

Tout comme en primaire, en secondaire l'enseignement artistique est obligatoire. Les élèves entre 12 et 18 ans ont le droit de recevoir une heure d'enseignement artistique par semaine, c'est-à-dire que la formation musicale est généralement partagée avec les arts plastiques, ce qui réduit ces heures de moitié. Malheureusement la réalité est encore moins heureuse et les enseignants destinent parfois ces heures d'enseignement artistique à la remédiation d'autres matières.

En somme l'éducation musicale reste anecdotique et sympathique mais n'occupe en aucun cas un rôle formateur et primordial.

2. Enseignement artistique non obligatoire : les académies de musique reçoivent environ 30% de la population âgée de 6 à 12 ans en Communauté française¹. L'enseignement est non obligatoire avec un caractère amateur et « pre-professionnalisant », le taux d'abandon est important... A ce propos, Il est intéressant de signaler que selon « Eurydice » *...l'une des difficultés à laquelle sera confrontée la formation musicale professionnelle de Belgique francophone dans un avenir proche, est le caractère de moins en moins « pré-professionnel » de l'enseignement dans les Académies de musique.*² Comprenons par là que le niveau musical professionnel francophone risque de diminuer en quantité et qualité dans les années à venir.

Mais revenons à la formation musicale des jeunes. Que font le 70% des élèves restants, puisque nous savons que malheureusement, dans la réalité la musique ne se pratique pas quotidiennement à l'école ?

3. Et bien, de temps en temps, quand le projet pédagogique d'un établissement scolaire et les moyens financiers des parents et /ou de l'école s'accordent, les jeunes jouissent de la visite d'intervenants externes. Ceux-ci proposent des activités limitées dans le temps et certes d'une qualité correcte, mais malheureusement « de passage » et sans contrôle de qualité. C'est la « troisième chance », autrement dit le troisième secteur, le « secteur non marchand » qui prend en charge ce que l'école n'est pas en mesure d'offrir(Jeunesses Musicales, a.s.b.l culturelles, artistes, animateurs...)

4. En 2006 la communauté Française publie un décret qui ajoute un cadre au soutien de l'enseignement artistique à l'école . Ce décret prévoit la mise en oeuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la Culture et l'Enseignement. Il est destiné à faciliter et promouvoir des partenariats entre opérateurs culturels (asbl, artistes...) et établissements scolaires,

Ainsi, des nombreux projets ont vu le jour depuis l'année 2006. Jusqu'à l'année 2009 environ 150 opérateurs ont été reconnus.

Voyons les chiffres qui concernent la musique. Le nombre de projets de collaboration durable (1 an) sélectionnés pour 2010-2011 est de 164 (tous domaines artistiques confondus), parmi ces **164 projets**, on retrouve 3 opérateurs pour seulement **8 projets musicaux** sélectionnés.

¹Nombre d'élèves inscrits dans le Fondamental ordinaire 482 575 (304178 élèves en primaire (2007-2008) 175465 élèves en maternel)¹

85163 : élèves inscrits l'année 2007-2008 dans l'enseignement artistique à horaire réduit (les académies de musique). Ce chiffre inclut aussi le théâtre les arts de la parole et la danse. Ministère de la Communauté française de Belgique/ETNIC – 2007-2008.

² D'après EURYDICE. Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA P9 Eurydice). *L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe*, septembre 2009.

C'est toujours insuffisant. Que faire ?

Pourquoi la Communauté française soutient-elle des projets externes à l'école, étant donné que l'enseignement artistique est une obligation scolaire? N'est-ce pas là une forme de reconnaissance de l'échec qu'est aujourd'hui la pratique artistique à l'école ?

Selon l'Association Européenne des Conservatoires et Académies de Musique, l'AEC, la démarche pédagogique de l'enseignant est, de manière générale, fondamentale pour le développement de la créativité à l'école . Ainsi, la formation des enseignants nécessite des améliorations afin de renforcer cette démarche.³

Les professeurs d'éducation musicale des Hautes Ecoles, exploitons au maximum la moyenne de 30h annuelles destinées à la formation musicale des futurs instituteurs maternels et primaires. Les efforts pédagogiques pour faire fructifier ces heures font partie de la publication l'Orphée Apprenti⁴ du mois du décembre 2010. Ils sont considérables.

Tous les acteurs concernés par les défis liés à l'éducation musicale sont conscients des répercussions positives de la pratique musicale. Tous sauf les principaux affectés : les enfants.

Nous faisons de notre mieux avec les moyens dont nous disposons. Le temps est insuffisant. Peut-être qu'avec le passage de la formation des instituteurs de 3 à 5 ans, quelque chose pourrait changer. Un changement des consciences des parents et du grand public est nécessaire aussi.

Pouvons tous, vraiment, faire de la musique ? Pourquoi faire ?

Dans notre société, la musique est associée au plaisir, à la joie de vivre, aux loisirs.

On a tendance à croire que le problème de la dévalorisation réside dans cette fonction « accessoire » (discutable aussi...) que la société attribue à la musique.

La course vers les performances à l'école est lancée, notamment suite aux résultats décevants de la Belgique francophone lors de l'enquête PISA⁵. Tous les tests portent sur la lecture, la culture mathématique et la culture scientifique. Le domaine artistique est oublié. Et pourtant ...

Il est nécessaire d'informer et de rappeler en permanence que lorsqu'il s'agit de performances scolaires les qualités de la musique liées aux apprentissages ne sont plus à démontrer:

- L'apprentissage d'un instrument permet de développer la coordination motrice, la mémoire et la concentration.

Des enfants au même QI suivant une formation musicale (piano et chant) de 38 semaines ont vu améliorer leurs scores de deux et trois points sur une échelle de dix lors des tests, par rapport aux enfants qui ont suivi une formation théâtrale ou pas de formation artistique (groupe contrôle) ⁶

- La pratique du chant ou d'un instrument ralentit le vieillissement. La substance grise diminue moins avec l'âge chez les musiciens que chez les non musiciens.⁷

- Les capacités conférées par la pratique musicale facilitent le traitement du langage.

Musique et langage partagent dans notre cerveau la nécessité des compétences mnésiques et d'attention ainsi que la capacité d'intégrer des événements dans une structure temporelle, des règles syntaxiques, une grammaire.⁸

³ Impact of Culture on Creativity, KEA EuropeanAffairs, 2009

⁴ Publication du Conseil de la Musique : **L'Orphée Apprenti** - Nouvelle Série / N°2 / 2010

⁵ PISA (Programme for International Student Assessment) est une enquête menée tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 34 pays membres de l'OCDE et dans de nombreux pays partenaires. Elle évalue l'acquisition de savoirs et savoir-faire essentiels à la vie quotidienne au terme de la scolarité obligatoire

⁶, Research report music lessons enhance IQ in Psychological Science, vol 15 , P 511-514, 2003 Glenn Schellenberg, Department of Psychology, University of Toronto at Mississauga.

⁷ Music Making as a Tool for Promoting Brain Plasticity across the Life Span *Neuroscientist* October 2010

⁸ S. Moreno et al., Musical Training Influences Linguistic Abilities in 8-Year-Old Children: More Evidence for Brain Plasticity *Cereb. Cortex* (2009) 19(3): 712-723 first published online October 1, 2008 .

- Apprentissage d'une nouvelle langue : sensibilité à certains sons, hauteurs, intonations des mots. La pratique musicale facilite la perception de la parole car elle développe la discrimination de différentes sources sonores et l'attention sélective. Chez les musiciens l'aire de Broca, qui joue un rôle essentiel dans le traitement du langage, contient une plus grande quantité de substance grise que chez les non musiciens.⁹

- Il est prouvé aussi que les capacités liées aux performances musicales (discrimination des styles, écoute sélective et critique, reproduction de mélodies, distinction de timbres, augmentent avec la pratique et l'écoute régulière de la musique tant chez les musiciens professionnels que chez les non professionnels. En somme la plupart d'entre nous se fera musicien expert (avec tous les avantages que cela comporte) dans la mesure où nous écoutons et pratiquons un instrument ou le chant, et pour cela il n'est pas nécessaire de passer par le Conservatoire.

Pour finalement répondre de manière concrète à la question de savoir si nous pouvons tous faire de la musique, je répondrai que nous pouvons tous chanter, danser et vibrer avec la pratique musicale. Des études prouvent que seulement 4% environ de la population est atteinte d'amusie¹⁰. Les 96% restants n'ont pas de prétextes pour ne pas essayer.

Les futurs enseignants n'ont pas de raisons d'en douter. Ils peuvent guider et éveiller les enfants à la musique et ils doivent le faire. La musique est une discipline à part entière au même titre que les mathématiques, le français ou les sciences . Une bonne partie des futurs apprentissages artistiques des jeunes et des futurs professionnels de la musique repose sur les prises d'initiatives des instituteurs.

Nedjelka Candina

Maître assistante en éducation musicale en HEP

Maître assistante en psychopédagogie en HEP

Chef de chœur, chanteuse, arrangeur.

Professeur de formation musicale en académie de musique en FWB.

⁹ Cerveau et Psycho, L'essentiel n°4, novembre 2011. p64-70.

¹⁰ L'amusie est la difficulté à percevoir la musique et à chanter juste.

ON THE PREVALENCE OF *CONGENITAL AMUSIA* *Congenital Amusia- 2008 p. 413/ MOLLY J. HENRY* Bowling Green State UniversityJ. DEVIN MCAULEY, Michigan State University